

LE PRINCIPE

LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT VISE À VALORISER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES SOCIALES DU BÉNÉFICIAIRE, TRANSFÉRABLES DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL AINSI QUE D'IDENTIFIER ET DE TRAVAILLER SUR LES FREINS ET LES LEVIERS DE RETOUR À L'EMPLOI.



L'INCLUSION DU BÉNÉFICIAIRE DANS LES DIFFÉRENTS COLLECTIFS DU CENTRE SOCIAL LUI PERMET DE RÉALISER QU'IL A EN COMMUN UN OU PLUSIEURS CENTRES D'INTÉRÊT AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS. AU-DELÀ DE LUI PERMETTRE DE TRAVAILLER SUR SES COMPÉTENCES SOCIALES, LE COLLECTIF STIMULE SA DÉMARCHES ET OFFRE L'AVANTAGE D'UNE VÉRITABLE VIE SOCIALE, INDISPENSABLE À LA CONFIANCE EN SOI.



L'INCLUSION PERMET DE TRAVAILLER LES PRÉALABLES QUI AUGMENTERONT LES POSSIBILITÉS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.

UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL FINANCÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « ITINÉRAIRES INNOVANTS » DE LA MÉTROPOLE DE LYON



CONTACT CENTRE SOCIAL D'ECULLY :

CAROLINE CHABRIDON

04 78 33 87 89

06 17 85 44 87

CAROLINECHABRIDON@CSECULLY.FR

**Centre Social
Écully** Le kiosque et l'arche

REMOBILISATION ACTIVE DES BÉNÉFICIAIRES RSA

PAR UNE INCLUSION DANS
LES COLLECTIFS DU
CENTRE SOCIAL



« UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LE SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES POUR LES REMOBILISER DANS LEUR PARCOURS D'INSERTION »



LES

Une démarche volontaire du bénéficiaire

Une auto-évaluation partagée et
conscientisante

Une conviction, le bénéficiaire porte la
réponse

Un parcours personnalisé, avec un contenu
construit par le bénéficiaire

Un processus favorisant la reprise de
confiance en soi

ÉTAPES

1

ORIENTATION D'UN BÉNÉFICIAIRE

- Choix d'orientation d'un bénéficiaire sur le dispositif à l'initiative du référent RSA ou lors d'une ITT
- Rencontre entre le bénéficiaire et le référent RSA afin de présenter le dispositif
- Accord du bénéficiaire d'intégrer le dispositif
- Réalisation d'un contrat tripartite d'accompagnement
- Inscription de l'accompagnement dans le parcours RSA du bénéficiaire

2

PÉRIODE D'INCLUSION

- Participation régulière du bénéficiaire aux activités du centre social
- Auto-évaluation régulière du bénéficiaire
- Évaluation mensuelle entre le bénéficiaire et le référent du centre social
- Suivi des objectifs définis dans le contrat d'accompagnement

3

BILAN INTERMÉDIAIRE

- Bilan tripartite entre le bénéficiaire, le référent RSA et le référent du centre social
- Constat des évolutions du bénéficiaire et adaptation de l'accompagnement si nécessaire
- Nouvelle période d'inclusion de 3 mois et/ou mise en place de démarches ou une immersion professionnelle

4

DÉMARCHES OU IMMERSION PROFESSIONNELLE

- PMSMP, enquête métier, méthodes de rédaction de CV et de lettre de motivation, techniques d'entretiens, rencontres avec des employeurs, réflexion sur les contraintes et envies personnelles et familiales pour se projeter vers l'emploi

5

BILAN FINAL

- Évaluation de l'accompagnement, des effets produits et mise en perspective du bénéficiaire sur la suite de son parcours
- Passage vers un accompagnement socio-professionnel
- Accompagnement d'une durée de 12 mois maximum

3 MOIS RENOUVELABLES